



Mars 2013 - 9<sup>e</sup> édition

# NEWSLETTER

<http://urban-intergroup.eu>

## COMMISSION EUROPÉENNE

# Les Partenariats européens d'innovation pour les villes et communautés intelligentes

L'un des principaux défis pour l'amélioration de la qualité de vie dans le futur sera la manière de mieux concevoir et adapter les villes pour qu'elles deviennent des environnements davantage « intelligents » et durables. Presque trois quarts des Européens vivent aujourd'hui dans les villes et consomment 70 % de l'énergie de l'UE. Les embouteillages, principalement dans les zones urbaines, coûtent à l'Europe 1 % de son PIB chaque année.

Les technologies urbaines intelligentes peuvent être décisives dans la réalisation de deux objectifs pour la ville, à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la fourniture de services publics plus efficaces. Malgré le potentiel considérable des investissements en faveur du développement des villes intelligentes, leur impact a été limité à un faible nombre de villes et de collectivités en Europe. Le programme européen CIVITAS a par exemple cofinancé le projet ELAN qui rassemblait les villes de Ljubljana, Gent, Zagreb, Brno et Porto. Ces villes faisaient face aux mêmes défis en termes de mobilité urbaine et durable. Ensemble, elles ont réussi à sensibiliser les citoyens à l'usage des transports publics, ont favorisé les déplacements piéton et cycliste, et sont parvenues à accroître l'utilisation de véhicules plus propres et moins consommateurs d'énergies.

En juillet 2012, la Commission européenne a présenté sa proposition de Partenariat européen d'innovation pour les villes et communautés intelligentes. Ce partenariat vise à accélérer le développement et l'utilisation à grande échelle des technologies intelligentes dans les villes, en favorisant le partage des innovations dans les secteurs de l'énergie, des transports et des TIC. La plus-value de ces Partenariats européens d'innovation (PEI) consiste à mettre en relation les initiatives locales (partenariats entre collectivités locales, organisations professionnelles et associations locales) et d'offrir aux villes, à la société civile et aux entreprises des outils

d'échange et d'assistance pertinents permettant l'utilisation des solutions intelligentes afin de rencontrer leurs besoins locaux.

Les partenaires définissent des objectifs communs pour 2020 ainsi que des buts opérationnels spécifiques, ils analysent les freins à leur réalisation et développent des agendas partagés pour l'innovation (« Plan de mise en œuvre stratégique »). Ce Plan de mise en œuvre stratégique est mené à bien grâce à la coopération des différents partenaires. Chacun d'eux détermine ses propres objectifs et contribue à la mobilisation de nouvelles ressources. La Commission européenne a recours à l'ensemble de ses politiques publiques en soutien aux PEI : leadership politique, soutien à l'innovation et au déploiement, mandats de standardisation et mesures de régulations. Le Plan de mise en œuvre stratégique (courant jusqu'en 2020) sera présenté à l'automne par le groupe de haut niveau sur les Partenariats européens d'innovation.

Le développement de « villes intelligentes » n'est pas une approche classique, ni une solution universelle. Cette démarche implique de nombreux secteurs (TIC, transport et énergie) et disciplines (tels que la finance, la technologie, la législation, les marchés publics). Une coopération renforcée entre les différentes politiques publiques, menées de concert par les institutions européennes, nationales, régionales et par les collectivités territoriales, est nécessaire pour encourager les investissements et les initiatives locales. L'expertise de l'Intergroupe URBAN et de ses partenaires sera donc précieuse pour avoir un impact réel sur nos villes, pour nos citoyens et pour donner des opportunités aux entreprises européennes.

**Dr Henriette Van Eijl**, Commission européenne, DG Mobilité et Transport

**Pour plus d'informations**, Plateforme des villes et communautés intelligentes ([www.eu-smartcities.eu](http://www.eu-smartcities.eu))

# Conférences et rencontres d'URBAN

## LINKS

### Les techniques d'éco-construction pour restaurer les bâtiments anciens

L'intergroupe URBAN a accueilli le 10 janvier la conférence finale du réseau URBACT-LINKS pour examiner le devenir des quartiers anciens à travers le prisme du développement durable.

#### Les centres historiques, éco-quartiers de demain

Comment concilier enjeux environnementaux et enjeux de protection patrimoniale pour offrir au plus grand nombre un habitat durable et désirable en cœur de ville ? En réponse à cette question, Almería (Espagne), Anderlecht (Belgique), Bayonne (France), Brasov (Roumanie), Budrio (Italie), Delft (les Pays-Bas), Kilkenny (Irlande) et Veria (Grèce), les villes partenaires du projet LINKS (programme URBACT) proposent une nouvelle approche de la restauration des centres historiques. Ces pistes de travail s'inscrivent dans la stratégie Europe 2020.

#### Rénovation thermique : nouveaux savoirs, nouveaux marchés !

A un moment où le secteur de la construction est durement touché par la crise, les engagements européens en matière d'économies d'énergie représentent une véritable bouffée d'oxygène pour les professionnels du bâtiment. La quête de performances sur la construction neuve est un défi technique, mais c'est bien dans la rénovation thermique de l'énorme stock de bâtiments existants que résident le véritable gisement d'économies d'énergie et les plus importantes perspectives de marché. En Europe, les constructions anciennes (bâties avant 1945 avec des techniques pré-industrielles) représentent selon les pays entre 16 et 30 % des bâtiments existants. Or ces bâtiments se comportent très différemment des bâtiments d'après-guerre en termes de gestion d'humidité et de régulation de la température.

Malheureusement, sous prétexte d'économies d'énergie, les bâtiments anciens sont malmenés depuis des années en se voyant appliquer des isolants thermiques conçus pour les constructions d'après-guerre. Ces techniques conventionnelles s'avèrent non seulement contre-performantes, mais elles sont également susceptibles de causer de graves dom-



Les villes impliquées dans le projet LINKS (programme URBACT) proposent une nouvelle approche de restauration des centres historiques.

mages aux bâtiments anciens.

On sait maintenant que seules les techniques d'isolation inspirées de l'éco-construction leur sont compatibles.

L'éco-restauration n'est donc pas seulement une technique de restauration plus sobre que les autres, ni une simple niche du marché de la réhabilitation. L'éco-restauration répond avant tout à une impérieuse nécessité technique et représente une véritable opportunité économique pour le secteur du bâtiment dans son ensemble.

Mais dans bien des cas, les marchés locaux de la construction peinent à répondre aux besoins et il y a de toute évidence matière à développer les savoir-faire et filières locales. Il faut pour enclencher une dynamique de marché :

- Instaurer un dispositif réglementaire qui ne se satisferait plus d'exclure les bâtiments anciens du champ des réglementations thermiques mais apporterait un certain nombre de spécifications propres à garantir au parc ancien des performances thermiques réelles et durables

- Accompagner la mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires par tous moyens propres à structurer l'offre et stimuler la demande sur les marchés locaux

Les villes du réseau LINKS sollicitent en ce sens le soutien de l'UE. Le fléchage du FEDER en faveur des politiques urbaines est l'occasion de réaffirmer l'importance de la revitalisation des centres historiques comme levier de développement urbain, social et économique.

## CONFÉRENCE

# Investir dans le logement abordable pour améliorer la santé

Le 22 janvier, l'Alliance européenne de santé publique (EPHA) et la Fédération du logement public, coopératif et social (CECODHAS Housing Europe) ont tenu une conférence dans le cadre de l'Intergroupe URBAN au Parlement européen. Cet événement visait à démontrer qu'investir dans la qualité du logement contribuait à réduire les inégalités en termes de santé et à préserver l'environnement.

« **Les premières victimes du mal logement sont les plus pauvres** »

**Karima Delli** (les Verts/ALE, France), en tant que vice-présidente de l'Intergroupe URBAN et auteure du rapport du Parlement européen sur le logement social dans l'UE, a expliqué les conséquences en termes de santé que peuvent entraîner un logement dégradé ou mal isolé. Elle a pointé du doigt le manque de financements pour réhabiliter le parc de logements, ainsi que l'absence de définition claire de standards de décence des logements dans les États membres. « Le mal-logement est source d'exclusion sociale. Plus de 100 millions de personnes dans l'UE sont privées d'un logement sain et décent, ce qui est, comme le soutient l'OMS, un facteur de maladies », a-t-elle déclaré. « De plus, ces victimes du mal-logement sont souvent les plus pauvres », elle a ajouté.

Elle a souligné à quel point il était important pour l'UE d'avoir à disposition des données statistiques fiables sur le logement et la précarité énergétique, et de mieux lier les questions de santé à celles de logement. « Alors que les maladies liées au logement se développent, l'Union européenne peine à les mesurer et demeure incapable de faire cette corrélation



**Karima Delli MEP** (les Verts/ALE, France) est l'auteure du rapport du Parlement européen sur le logement social dans l'UE.

indispensable entre santé et logement dans ses textes législatifs ». Selon elle, les États membres doivent prendre des mesures pour améliorer la coopération entre le secteur de la santé publique et celui du logement abordable.

Au cours de cet événement, des représentants de l'OCDE et de l'OMS ont présenté les dernières données relatives aux conditions de santé en Europe, ainsi que les résultats en matière de réduction des inégalités sociales de santé atteintes en investissant dans le logement. Tous s'accordent à dire que les États membres doivent intensifier leurs efforts pour soutenir l'offre de logements abordables et renforcer ainsi l'action préventive des politiques publiques de santé.

## RÉUNION CONJOINTE

# Le logement social aide à sortir de la crise

L'Intergroupe URBAN et l'Intergroupe Services Publics du Parlement européen ont organisé le 28 janvier dernier une réunion conjointe au Parlement européen sur « le logement social dans l'UE ». A cette occasion, **Karima Delli** (les Verts/ALE, France) a présenté son projet de rapport très attendu sur le logement social dans l'UE. Cette présentation a été suivie

par les réactions de représentants du Comité économique et social européen (CESE), de la DG REGIO, de députés européens et de parties prenantes.

Pour **Karima Delli**, ce rapport vise à montrer que le secteur du logement social est avant tout un levier pour sortir de la crise économique et sociale et atteindre les objectifs de la Stratégie

UE2020. Elle a notamment insisté sur son potentiel en termes de créations d'emplois durables et non délocalisables. L'eurodéputée a également souligné la nécessité d'encourager une véritable transition énergétique à travers la construction et la rénovation de logements sociaux. « Je veux m'attaquer ici au fléau de la précarité énergétique, qui touche entre 50 et 125 millions d'européens », a-t-elle ajouté.

**« L'accès au logement est un droit fondamental »**

Même si le logement social recouvre une grande diversité de situations entre et au sein des États membres, elle a rappelé le rôle d'amortisseur social de ce secteur en matière de lutte contre les inégalités et la pauvreté. « Le droit d'accès à un logement est un droit fondamental qui conditionne l'accès aux autres droits fondamentaux et à une vie digne. Il incombe aux États membres de le mettre en œuvre », a-t-elle dit, rappelant ici le principe de subsidiarité.

Selon elle, ces investissements doivent être mieux valorisés et suivis dans le cadre de la gouvernance économique et budgétaire de

## 2014-2020

### Des instruments territoriaux au service du développement urbain

**A**u cours de leur rencontre mensuelle à Strasbourg le 17 janvier, les membres et partenaires de l'Intergroupe URBAN se sont entretenus avec un représentant de la DG Politique régionale et urbaine (DG REGIO) à propos du rôle des villes dans la politique de cohésion post-2013 et plus particulièrement des nouveaux instruments territoriaux en faveur du développement urbain.

Après avoir présenté l'avancement des négociations sur la dimension urbaine du Règlement général et du FEDER, la discussion s'est orientée sur les aspects territoriaux du paquet législatif.

#### Investissements Territoriaux Intégrés

Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) ont été définis comme un outil de mise en œuvre des stratégies de ciblage territorial appelant des investissements intégrés. Les ITI permettront aux États membres de coupler les budgets de plusieurs axes prioritaires retenus dans un ou plusieurs programmes opérationnels et seront ciblés sur des espaces urbains ou d'autres territoires fonctionnels. Cet instrument pourra être mis en œuvre par une ville, une autorité de gestion ou une autre entité.



Pour Karima Delli (les Verts/ALE, France), les investissements sociaux doivent être mieux valorisés pour renforcer la gouvernance économique et budgétaire de l'UE.

l'UE. « J'appelle à la création d'un véritable Pacte d'investissement social et d'un Observatoire européen pour le logement », a-t-elle dit. Encourager les investissements en matière de logement social doit être une priorité de l'UE notamment via la mobilisation des fonds structurels et des instruments de la BEI.

Dans ce contexte, le pouvoir des acteurs urbains sera renforcé par la délégation de la gestion des ITI.

#### Développement local par les acteurs locaux

Le Développement local mené par les acteurs locaux (CLLD), basé sur l'expérience de LEADER, est un outil spécifique voué à être utilisé à l'échelle infrarégionale. Il permettra la mise en œuvre de stratégies de développement local par une approche ascendante. Cet instrument sera mené par des groupes d'action locale composés de représentants des intérêts socioéconomiques locaux publics et privés. Dans les villes différents types de CLLD pourront être mis en place comme par exemple le CLLD couvrant des parties de villes (centres historiques ou quartiers urbains les plus défavorisés), le CLLD ciblé sur les petites villes et les zones rurales alentours, les CLLD ayant une approche par public-cible (par exemple la communauté Rom, les jeunes) ou encore à partir d'une approche thématique (logement, mobilité). Il sera également possible pour les stratégies territoriales mises en œuvre par les ITI d'avoir un CLLD comme un des composantes.

# La voix d'URBAN en Europe

## CCRE

### La voix des villes doit être davantage entendue à Bruxelles



Pour **Oldřich Vlasák** MEP (ECR, République tchèque), toutes les institutions de l'UE devraient être une partie intégrée de la stratégie de lobbying du CCRE. (© CCRE)

Le Comité politique du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) s'est tenu fin janvier en France. Les représentants de différentes associations locales d'Europe se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Paris pour débattre des défis que doivent actuellement relever les collectivités locales dans le contexte européen. Ce débat a aussi été l'occasion de discuter du rôle de lobbying du CCRE auprès des institutions de l'UE.

Au cours du débat, **Oldřich Vlasák** (ECR, République tchèque), vice-président du Parlement européen et vice-président de l'Intergroupe URBAN, a soutenu que toutes les institutions européennes – non seulement la Commission et le Conseil, mais également le Parlement européen – devraient être une partie intégrée de la stratégie de lobbying du CCRE et de son travail quotidien.

**« L'intérêt donné à la phase post-législative est très faible »**

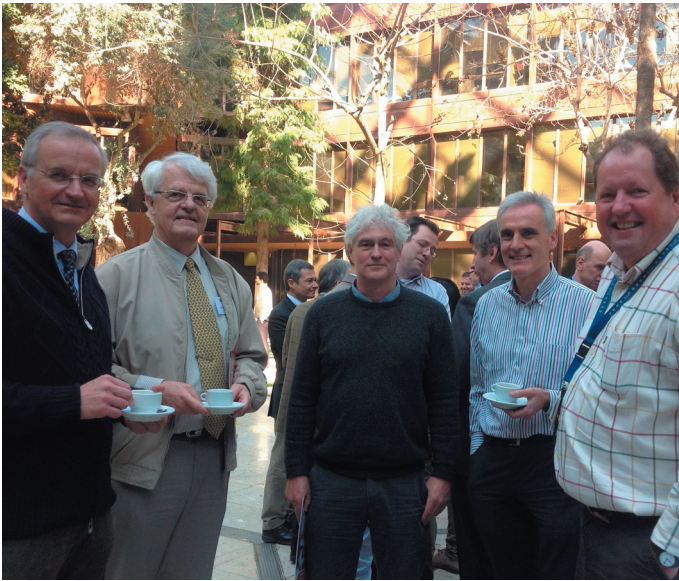
**Oldřich Vlasák** a également exprimé ses inquiétudes concernant la concentration sur la phase pré-législative. « Avez-vous déjà essayé de compter le nombre d'officiels qui travail-

lent à la Commission européenne ? Selon les données recueillies en 2012 par le service des ressources humaines, 33 033 personnes sont employées au sein de la Commission », a-t-il dit. Il a aussi souligné que « le personnel du Parlement européen a progressé de manière significative, de 3 946 en 2004 à presque 5 600 actuellement ». « Sans parler du Conseil », a-t-il ajouté. « Toutes ces personnes sont plus ou moins investies dans la phase pré-législative de la procédure législative. A mon sens, l'attention devrait être davantage focalisée sur l'impact actuel ou potentiel des règlements adoptés au niveau local et régional », a-t-il expliqué.

Le vice-président a regretté que « l'intérêt porté aux étapes post-législatives, aux études d'impact des textes législatifs, soit très faible ». « Quelles expériences les collectivités locales et régionales ont de la législation ? Quelles en sont les conséquences ? Ces expériences sont-elles rapportées à la Commission européenne, au Conseil ou au Parlement ? » a-t-il demandé. Selon lui, nous devrions réfléchir à toutes ces questions. « Et peut-être que cela incitera la Commission à promouvoir les bonnes pratiques en matière d'études d'impact à l'échelle locale et régionale », a-t-il suggéré.

## DÉLÉGATION

# Les Stratégies de spécialisation intelligente clé pour le développement des villes



**Lambert van Nistelrooij** (PPE, Pays-Bas) (à gauche) a pris part à une délégation à Tarragone et Séville (Espagne) afin d'observer comment ces deux villes ont mis en œuvre leur "Stratégie de spécialisation intelligente" pour la période 2014-2020.

**Lambert van Nistelrooij** (PPE, Pays-Bas) a pris part à une délégation à Tarragone et Séville (Espagne) du 12 au 14 février, afin d'observer comment ces villes ont mis en œuvre leur "Stratégie de spécialisation intelligente" pour la période 2014-2020. Pour **Lambert van Nistelrooij**, « la spécialisation intelligente est une stratégie destinée à aider les villes à identifier les priorités qu'elles souhaitent cibler et dans lesquelles elles veulent exceller ».

### « Les villes, composantes essentielles de la croissance régionale et nationale »

« Il est important de développer des priorités stratégiques claires, de cibler les points forts et d'éliminer les freins à l'innovation », a-t-

il ajouté. Le vice-président de l'Intergroupe URBAN a expliqué que les villes grandissent tout en prenant de l'importance comme composantes essentielles de la croissance régionale et nationale. « Ce qui distingue toutefois les villes les unes des autres est la manière dont elles gèrent efficacement et durablement leur potentiel de croissance », a-t-il détaillé. L'Université de Tarragone, associée aux industries et aux autorités locales, a contribué à la création de nombreux emplois en se spécialisant stratégiquement dans les secteurs de l'énergie, des industries chimiques et du tourisme. Le Centre Commun de Recherche de la Commission européenne à Séville accompagne les villes dans la définition de ces stratégies. Beaucoup d'autres suivront.



## CONTACTS

Jan Olbrycht - ASP 14E101 - jan.olbrycht@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 455 11  
Arlene McCarthy - ASP 13G351 - arlene.mccarthy@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 455 01  
Oldřich Vlasák - WIB 03M113 - oldrich.vlasak@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 453 57  
Marie-Thérèse Sanchez-Schmid - ASP 13E158 - marie-therese.sanchez-schmid@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 457 83  
Karima Delli - ASP 08H342 - karima.delli@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 453 62  
Ramona Mănescu - ASP 08G254 - ramonanicole.manescu@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 458 65  
Lambert van Nistelrooij - ASP 12E142 - lambert.vannistelrooij@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 454 34  
Peter Simon - ASP 12G146 - peter.simon@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 455 58  
Rui Tavares - ASP 07F265 - rui.tavares@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 456 52

